

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2014**

Délibération
n° 2014.10. 96.B

**Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - travaux de
construction -
Lot n° 3 "gros oeuvre
- terrassements -
chapes" :
avenant n° 5**

LE DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 septembre 2014**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU, François NEBOUT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Absent(s) :

Jacky BOUCHAUD, Didier LOUIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 OCTOBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.10. 96.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
3 "GROS OEUVRE - TERRASSEMENTS - CHAPES" : AVENANT N° 5**

Par délibération n° 78B en date du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 7 juin 2012 a attribué le lot n° 3 « gros œuvre – terrassements – chapes - maçonnerie » au groupement ALM ALLAIN (mandataire) / BG2C / LONGEVILLE, sis Châtenet – 17260 CRAVANS pour un montant de 2 667 998,63 € HT.

Par délibération n° 34B du 7 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé le transfert de la prestation relative à la dépollution de sol du lot n° 2 au lot n° 3, transfert sans incidence financière.

Par délibération n° 96B du 6 juin 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 prenant en compte la dépollution du sol pour un montant de 184 934,96 € HT qui a porté le montant du marché à 2 852 933,59 € HT.

Par délibération n° 29B du 27 février 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 3 en plus-value portant sur le mémoire en réclamation de la société LONGEVILLE pour un montant de 19 088,06 € HT qui a porté le montant du marché à 2 872 021,65 € HT.

Par délibération n° 78.B du 10 juillet 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 4 en plus-value pour un montant de 224 379,57 € HT qui a porté le montant du marché à 3 096 401,22 € HT.

Il est nécessaire de prendre en compte les travaux supplémentaires suivants liés à des erreurs ou des oublis du groupement de maîtrise d'œuvre :

- travaux de démolition du banc du hall d'entrée (volume de sécurité du toboggan)	1 735,00 € HT
- réalisation d'un relevé béton pour supporter le mur rideau dans la salle événementiel de « La Fabrique »	4 040,00 € HT
- modification ou réalisation de réservations (points oubliés par la maîtrise d'œuvre)	36 796,00 € HT
- modification de la jardinière de l'entrée :	
▪ démolition de la jardinière au droit du hall d'entrée	6 250,00 € HT
▪ démolition du bord de dalle passerelle	1 550,00 € HT
▪ réalisation d'une dalle en béton armé suite à démolitions ci-dessus	9 070,00 € HT

Montant total 59 441,00 € HT

Le montant du présent avenant en plus-value est de 59 441,00 € HT

Le montant du marché passe de 3 096 401,22 € HT à 3 155 842,22 € HT, soit une augmentation cumulée de 18,29 % par rapport au montant initial du marché.

Les erreurs du groupement de maîtrise d'œuvre sont à l'origine d'une partie des surcoûts présentés ci-dessus, à savoir :

- travaux de démolition du banc du hall d'entrée (volume de sécurité du toboggan)	1 735,00 € HT
- démolition de la jardinière au droit du hall d'entrée	6 250,00 € HT
Montant total	7 985,00 € HT

Le GrandAngoulême émettra à l'encontre du groupement de maîtrise d'œuvre le titre de recettes correspondant à la réparation de ce préjudice.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 17 septembre 2014,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 25 septembre 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 5 au lot n° 3 « gros œuvre – terrassements – chapes - maçonnerie » confié au groupement ALM ALLAIN/BG2C/LONGEVILLE , ayant pour objet une prestation en plus value d'un montant de 59 441,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 octobre 2014	<u>Affiché le :</u> 07 octobre 2014